

Un pas vers un Droit mondial pour la protection du Climat

L'Avis rendu par la Cour
Internationale de Justice,
le 23 juillet 2025
et à l'unanimité de
ses 15 membres,
est fondateur pour la
justice climatique.

La Cour Internationale de Justice
est composée de 15 membres élus
venant d'Afrique du Sud,
Allemagne, Australie, Brésil, Chine,
Etats-Unis, France, Inde, Jordanie,
Japon, Liban, Mexique, Ouganda,
Roumanie et Russie.



**La Cour Internationale de Justice affirme : « Les changements climatiques
constituent une menace urgente et existentielle de portée planétaire. »**

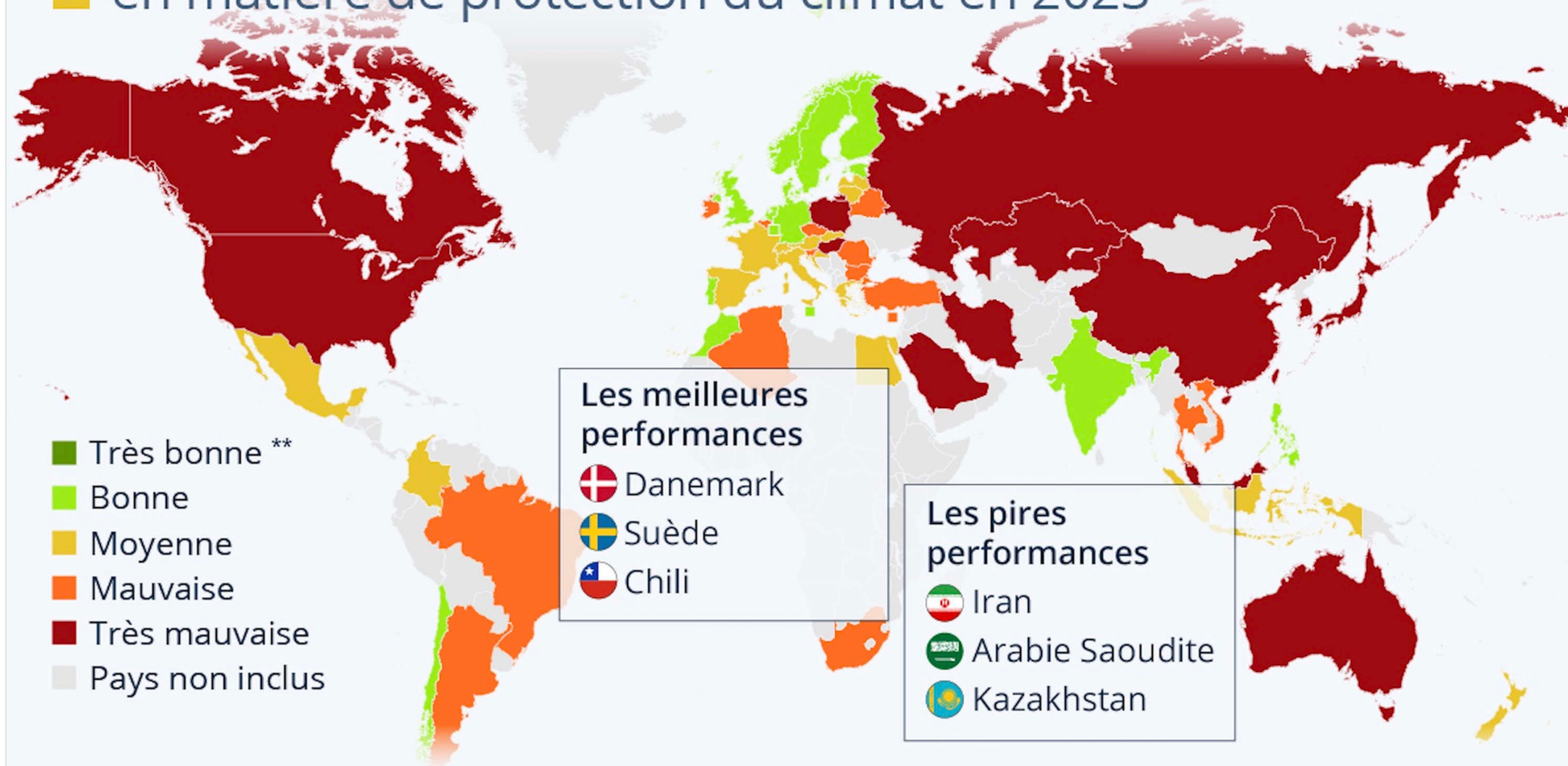


Les citoyens peuvent agir !

Marche pour le climat - 28 mars 2021

© siteires

Classement des pays en fonction de leur performance en matière de protection du climat en 2023 *



* Le Climate Change Performance Index (CCPI) évalue 59 pays dans 4 catégories : émissions de GES, énergies renouvelables, consommation d'énergie et politiques climatiques.

** Aucun pays n'affiche de "très bonne" performance.

Sources : Germanwatch, NewClimate Institute, Climate Action Network

© Statista

La planète a connu, pour la 1ère fois, un réchauffement de 1,5°C entre février 2023 et janvier 2024 par rapport à la période pré-industrielle 1850-1900.

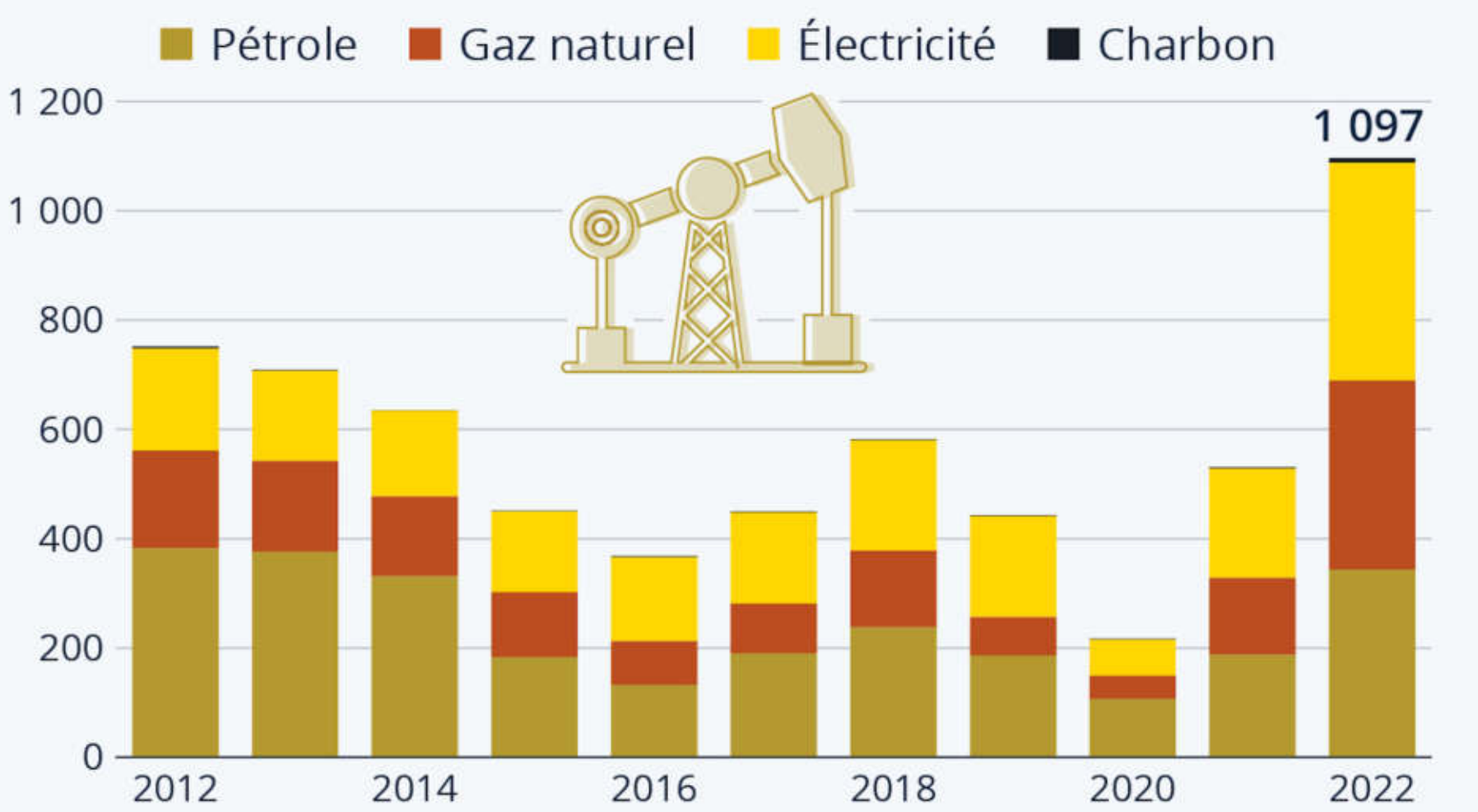
La Cour Internationale de Justice déclare que les Etats sont juridiquement contraints de respecter l'objectif de +1,5°C de réchauffement par rapport à l'ère pré-industrielle.

Noter que pour le GIEC l'évaluation du réchauffement est faite sur une période de 30 ans.



Énergies fossiles : record de subventions en 2022

Subventions à la consommation de combustibles fossiles dans le monde (2012-2022), en milliards de dollars

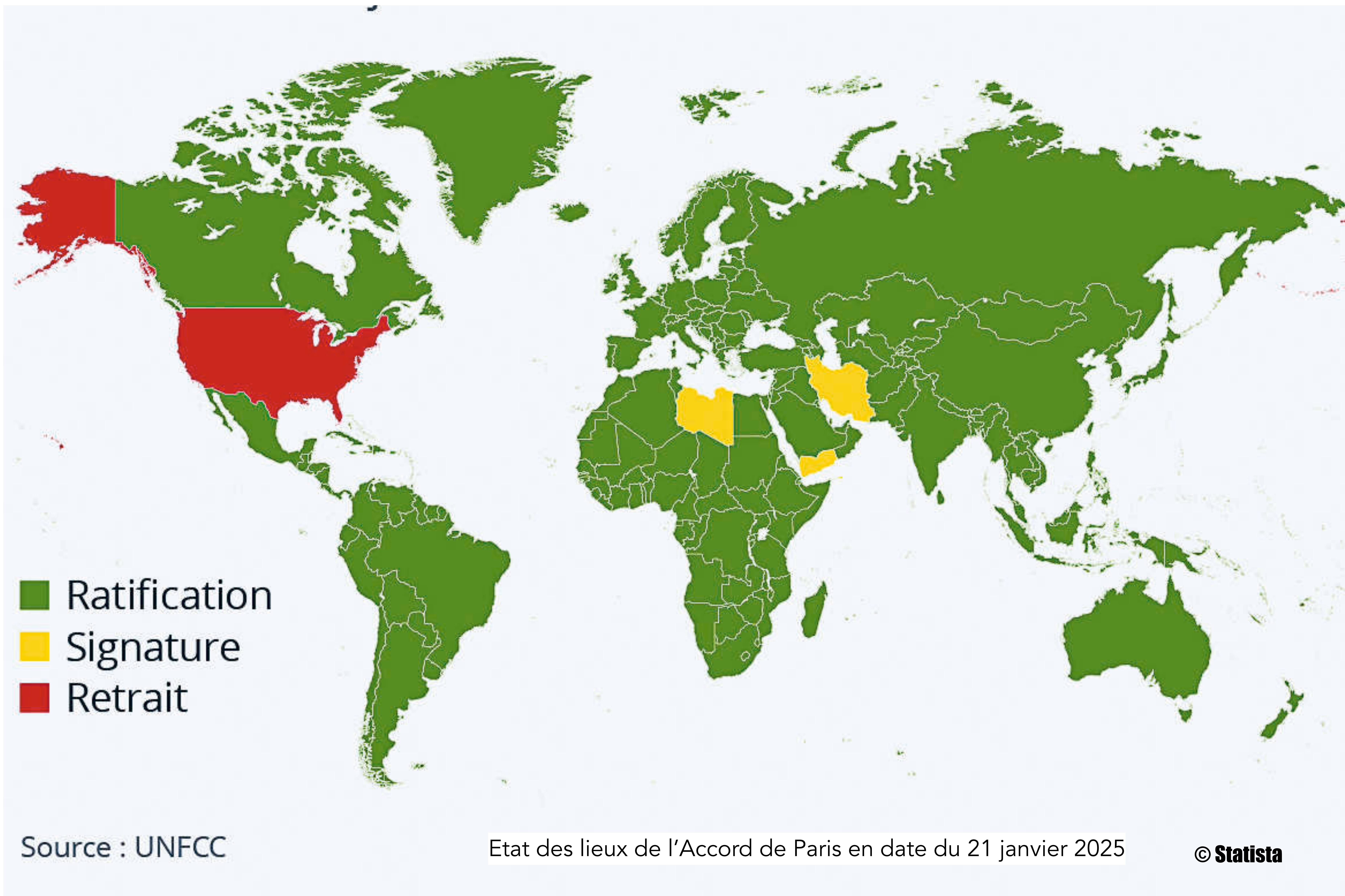


Estimations pour 2022.
Source : Agence internationale de l'énergie



statista

Le fait qu'un Etat ne prenne pas les mesures appropriées pour protéger le système climatique, par exemple en accordant des subventions aux combustibles fossiles, peut constituer « un fait internationalement illicite ».



5

« L'obligation de préserver le système climatique s'impose à tous les Etats, qu'ils soient ou non parties de l'Accord de Paris, ou aux accords internationaux pertinents. »



Les citoyens peuvent agir !

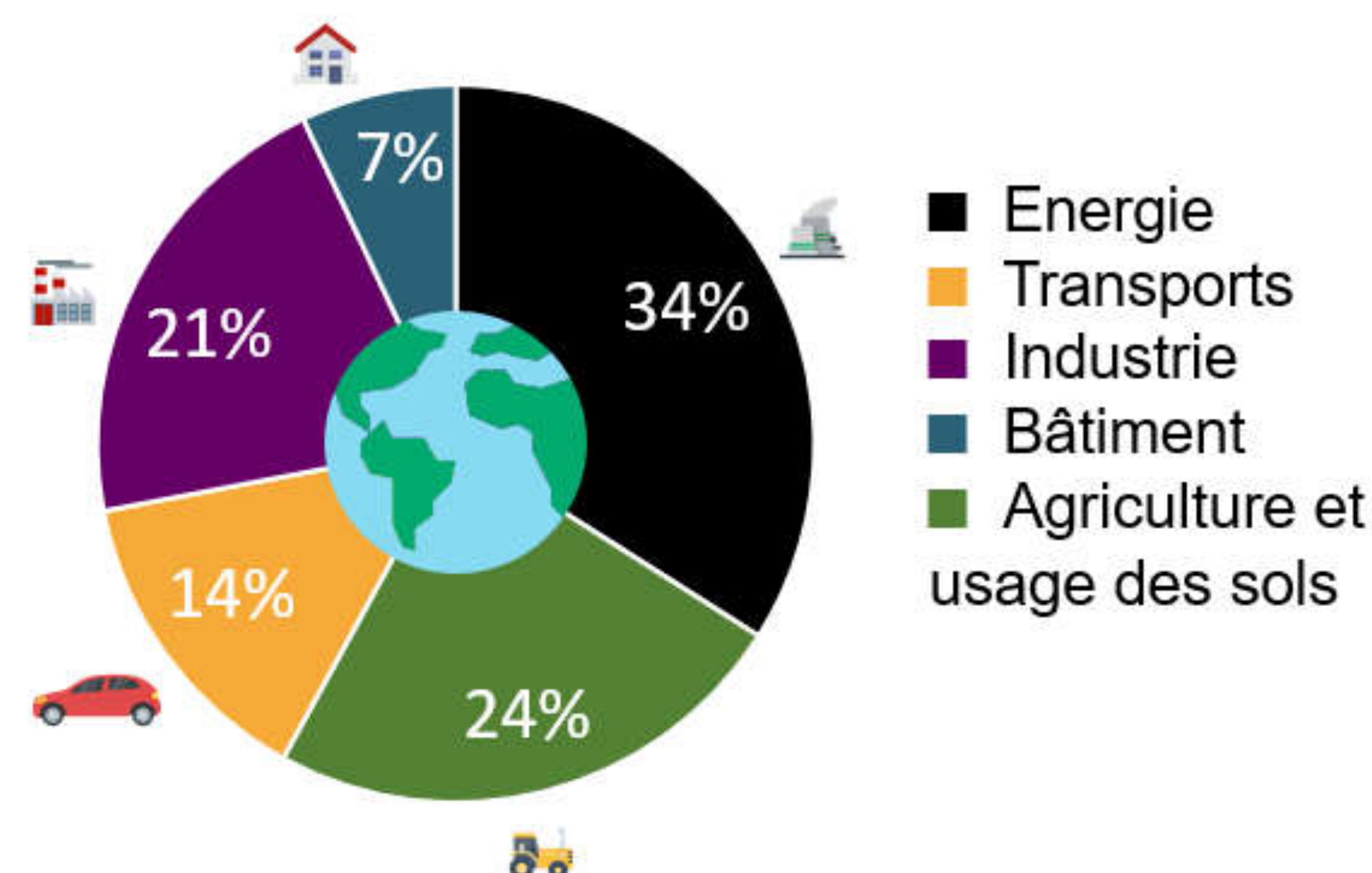
Marche pour le climat - 12 mars 2022

© siteires

« Les manquements des Etats peuvent engager leur responsabilité, y compris pour la réparation des dommages subis par un autre Etat et sous réserve d'établir le lien de causalité. »

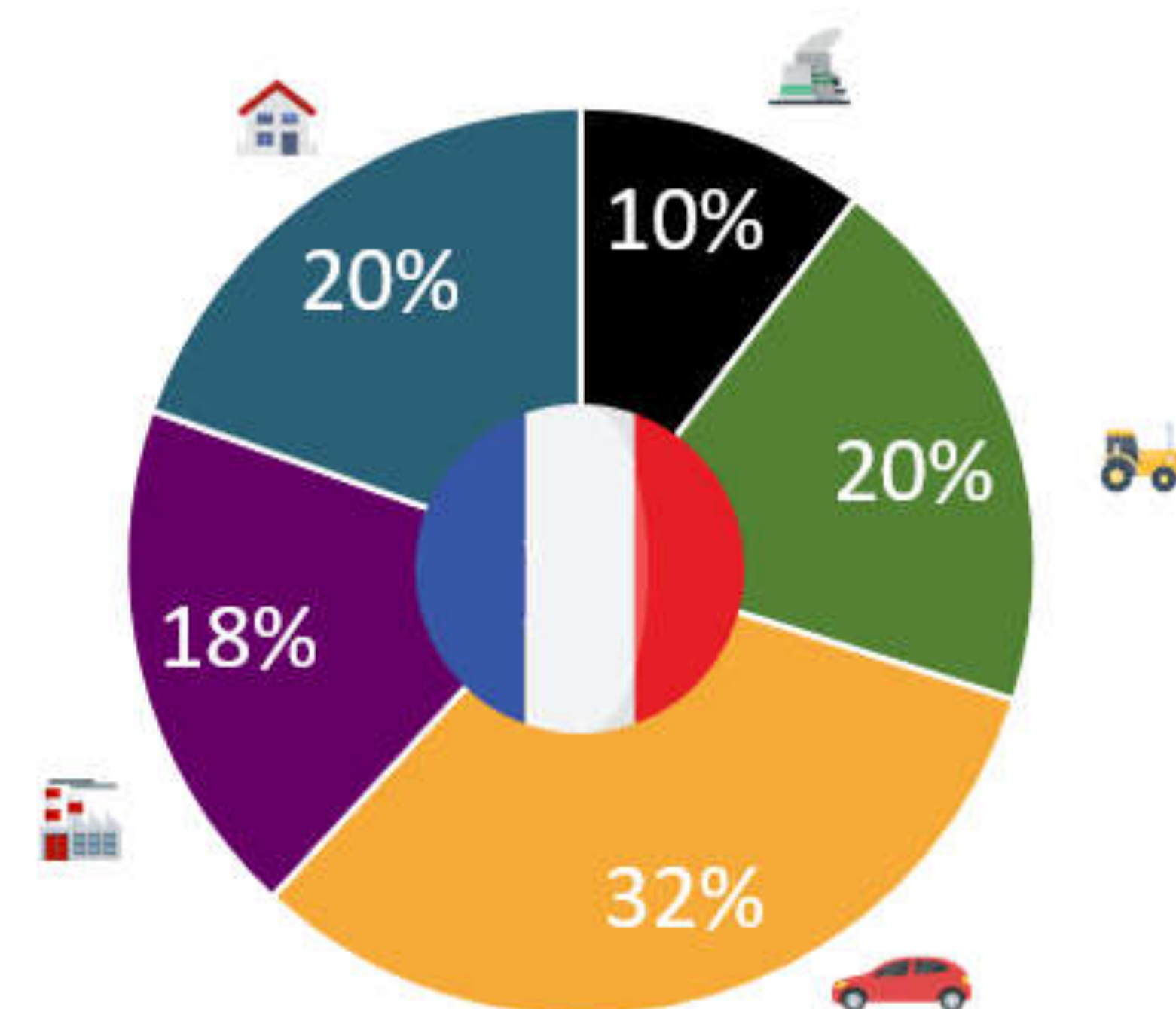
C'est aux élus et aux décideurs de mettre en oeuvre les engagements de la loi Climat, en se souciant de justice sociale, pour assurer aux jeunes et aux générations futures un climat encore vivable.

Émissions de gaz à effet de serre par secteurs dans le MONDE



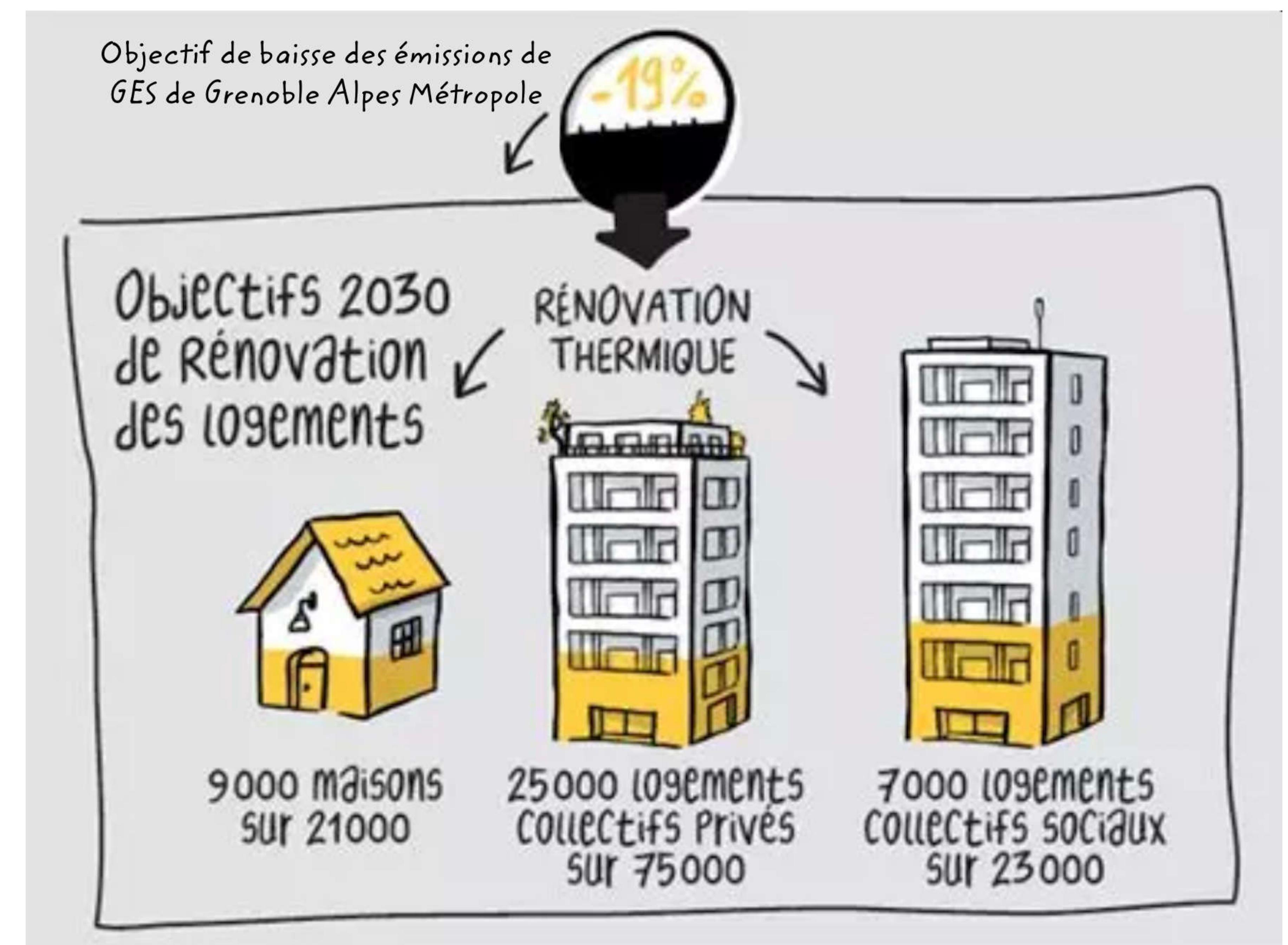
Source : IPCC AR5

Émissions de gaz à effet de serre par secteurs en FRANCE



Source : Haut Conseil pour le Climat Rapport 2019

Les transports pèsent près d'un tiers des émissions de carbone de la France, dont 52% dus aux voitures individuelles.



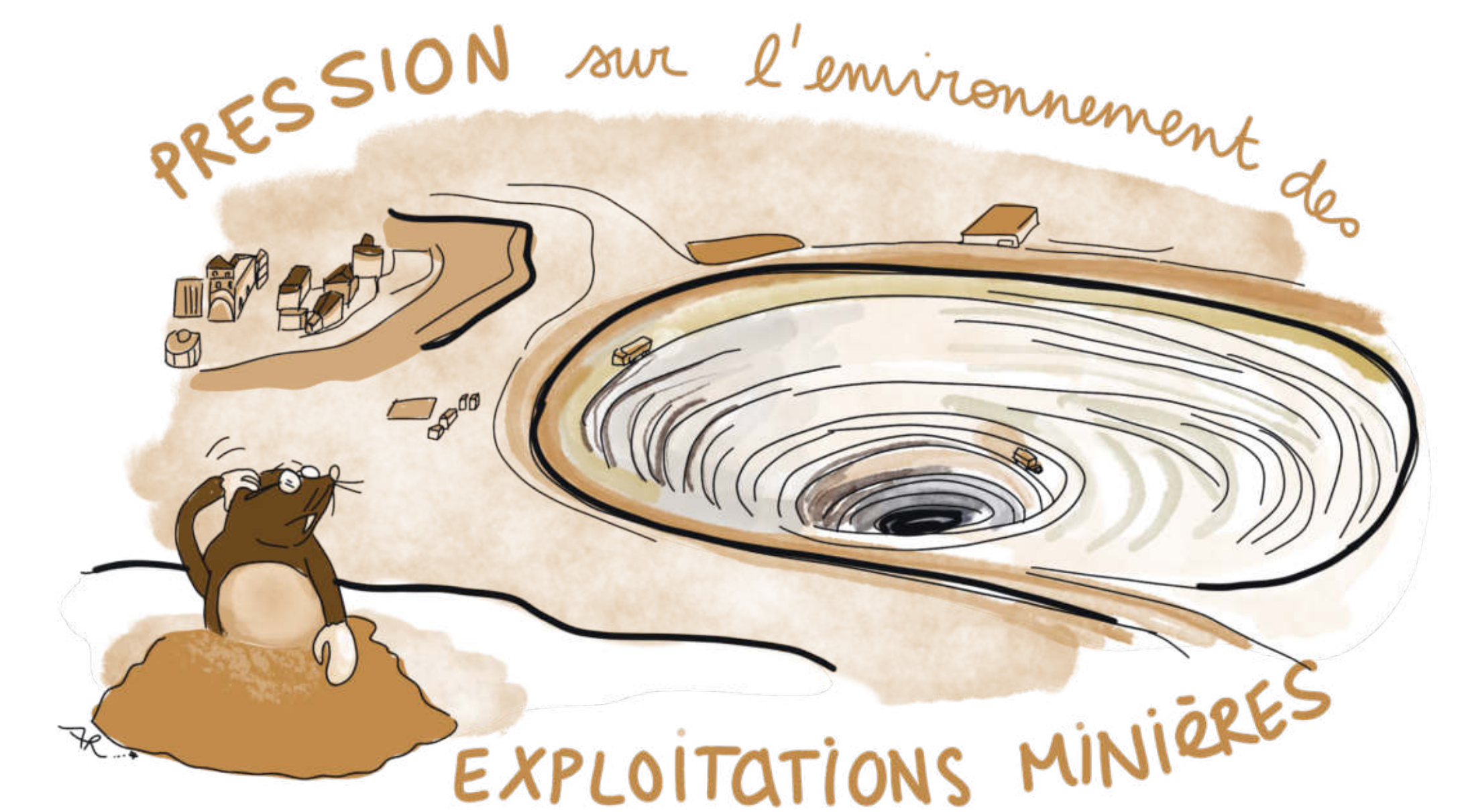
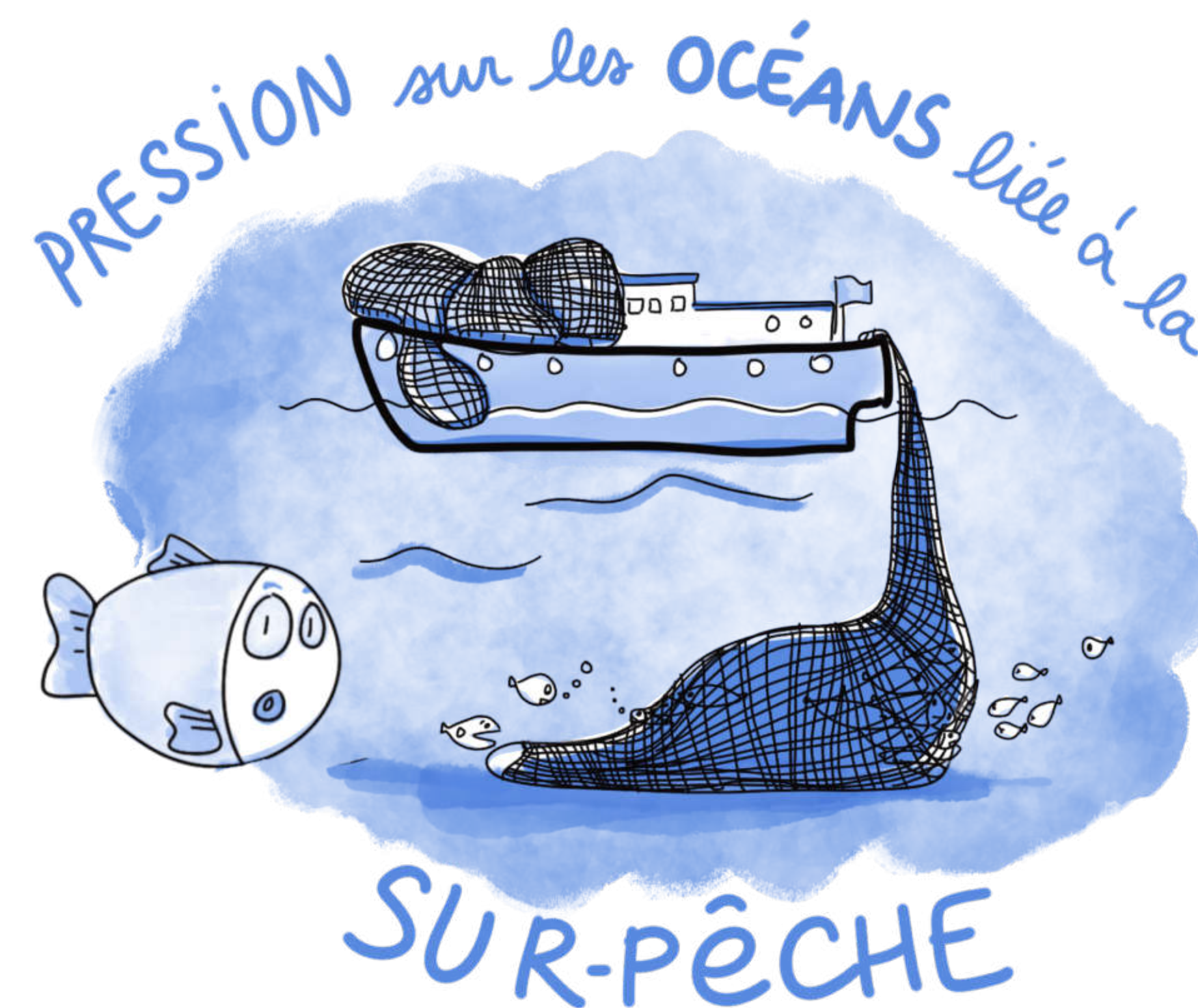
« Les Etats les plus développés, y compris la France, ont l'obligation d'être à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique en limitant leurs émissions de gaz à effet de serre. »

C'est à nous de changer nos habitudes ...



La Cour Internationale de Justice souligne « les conséquences dévastatrices du changement climatique (...) l'imminence de la menace qu'il représente pour les populations, les territoires, les économies et les traditions culturelles. »

... car les dégâts provoqués par la dérive climatique et les autres pollutions sont déjà colossaux !



© arianerev

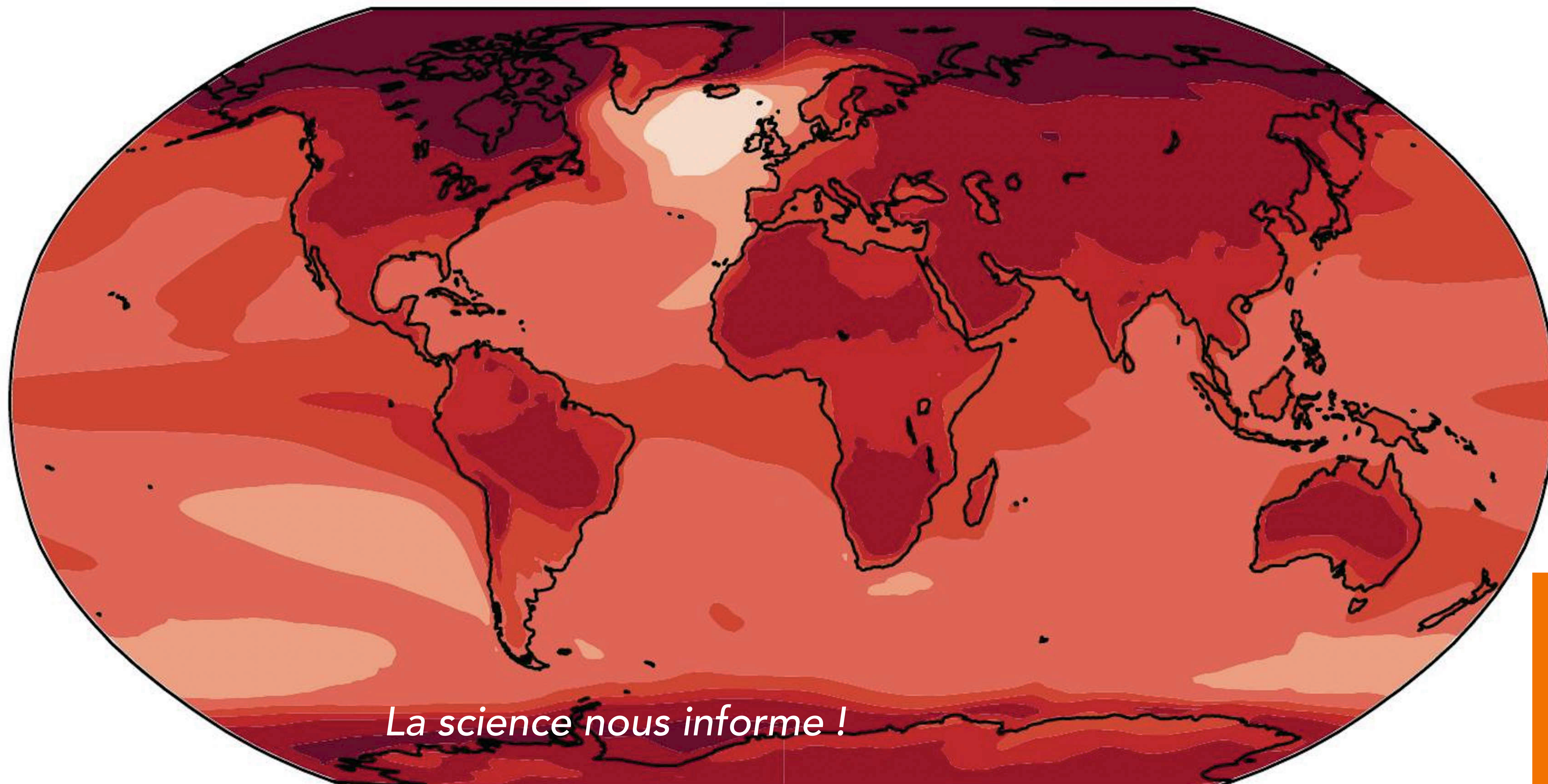
La C.I.J. déclare : « La perturbation des habitats naturels pousse certaines espèces vers l'extinction et entraîne une perte irréversible de biodiversité. La vie et la santé humaines sont également menacées, avec une incidence accrue des maladies liées à la chaleur et la propagation des maladies liées au climat. [...] Le climat doit être protégé au nom de l'équité intergénérationnelle pour les générations présentes et futures. »



Uttar-Pradesh (nord de l'Inde) : paysan face à sa maison incendiée par la « canicule d'hiver » © ARTE Reportage

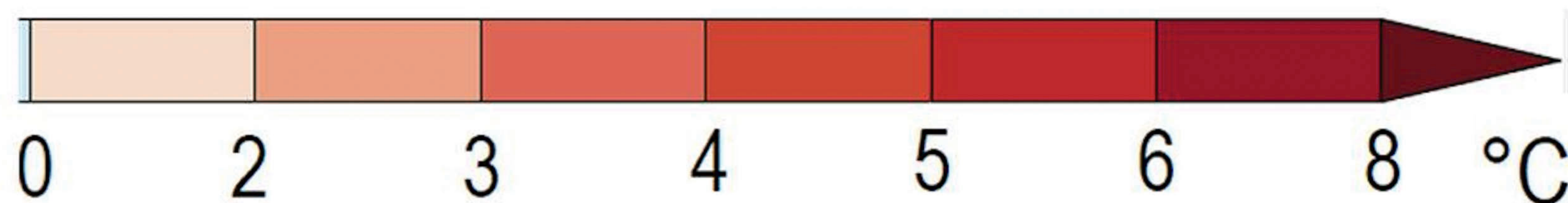
« Le réchauffement climatique peut compromettre les droits humains, dont le droit à la vie, à la santé, à l'eau. »





source :
6^e rapport du Groupe
d'experts
intergouvernemental
sur l'évolution du climat
(GIEC - 2023)

Prévision du réchauffement climatique en 2100 selon tendance actuelle



« Une solution durable et satisfaisante requiert la volonté et la sagesse humaine, au niveau des individus, de la société et des politiques pour modifier nos habitudes, notre confort et notre mode de vie actuel et garantir ainsi un avenir à nous-mêmes et à ceux qui nous suivront. »

juge Yuji Iwasawa, président de la Cour Internationale de Justice



Tuvalu 11000 habitants 415 habitants / km²

© AFP Torstein Blackwood

Le changement climatique ouvre la voie à une réflexion sur les relations entre science et politique.

Responsabilité de la science

En raison de la puissance impressionnante développée par les nouvelles technologies et leur utilisation sans limites par les puissances économiques [...] nous sommes entrés dans l'Anthropocène : pour la première fois dans l'histoire, les activités humaines conduisent à une modification de certaines caractéristiques environnementales pour l'ensemble de l'humanité.

Mais la science nous fait aussi prendre conscience des problèmes liés à la crise écologique. Elle joue un rôle décisif dans l'élaboration de scénarios susceptibles de conduire à une gestion rationnelle de la crise climatique. [...] Intégrée dans une conception plus large du réel, l'approche scientifique reste déterminante dans la maîtrise du changement climatique.

Bernard Feltz

© UNESCO 2025

La Cour Internationale de Justice a été saisie en mars 2023 par l'Etat du Vanuatu suite à l'initiative de 27 étudiants de l'Université du Pacifique.

Décembre 2019 : Le gouvernement néerlandais est contraint par la justice de relever ses ambitions en terme de diminution des émissions de GES

Mai 2024 : Le Tribunal international du droit de la mer reconnaît le rôle des émissions de gaz à effet de serre dans la pollution marine

Juillet 2025 : La Cour interaméricaine des droits de l'Homme somme les Etats et les entreprises à agir face au changement climatique

Septembre 2025 : La Cour administrative d'appel de Bordeaux déclare illégale l'autorisation pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole dans le bassin versant du Marais poitevin

Des actions en justice ont été intentées devant 65 instances dans le monde entier : cours internationales, régionales et nationales, tribunaux et autres instances juridictionnelles ...

"L'avis de la C.I.J. comble un vide qui, pendant près de deux siècles, a laissé impunis les Etats producteurs d'énergies fossiles et tous ceux qui n'acceptent pas les traités internationaux sur l'environnement et le climat comme étant contraignants."

E.Bottini C.Sarfatti -
Le Monde 31/07/2025